

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Date de convocation et d'affichage 09/03//2018 L'an deux mille dix-huit le vingt mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes
Nombre de conseillers le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 mars 2018
En exercice : 18 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck
Présents : 13 BRETEAU, maire
Votants : 16

PRESENTS : MMES et MM. BAILLY Jacky, CHANTEPIE Mickaël, FERNANDES Armindo, HUBERT Florence, JARNO Nathalie, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, MULLARD Stéphanie, PINEAU Béatrice, ROBIN Murielle, SERCEAU Gilles, VAYER Nadège

ABSENTS ET EXCUSES :

M DAVID Laurent qui donne pouvoir à Mme JARNO Nathalie
Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme ROLLAND Céline qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence
Mme. TOMMERAY Hélène, M ROUILLARD Guillaume

Mme Béatrice Pineau a été élue secrétaire de séance

I APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Jacky Bailly excuse le receveur municipal, Madame Gousset, qui assiste à un conseil municipal dans une commune voisine.

Il présente le Compte Administratif de l'année 2017 :

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
opérations de l'exercice:	1 152 040,65	1 450 303,44
report année précédente:		585 136,15
Total :	1 152 040,65	2 035 439,59

Excédent de fonctionnement : 883 398,94

	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
opérations de l'exercice:	857 804,56	367 039,55
report année précédente:		135 170,12
Total	857 804,56	502 209,67
Restes à réaliser:	200 427,66	358 270,85
Total avec les Restes à réaliser	1 058 232,22	860 480,52

Résultat corrigé d'investissement (déficit) : -197 751,70

Monsieur Bailly précise que les résultats de l'année 2017 présentent un caractère particulier. En effet, aux résultats de la commune, il faut ajouter la part des résultats de l'ex communauté de commune du Bocage Cenomans attribuée à la commune de Saint-Georges-du-Bois.

Résultats de la commune et de l'ex communauté de communes agrégés:

excédent de fonctionnement St-Georges-du-Bois	883 398,94
excédent de fonctionnement ex communauté de communes:	253 449,74
Total:	1 136 848,68

déficit d'investissement corrigé St-Georges-du-Bois:	- 197 751,70
déficit d'investissement ex communauté de communes:	- 111 719,88
Total:	- 309 471,58

Le déficit d'investissement nécessitera une affectation obligatoire de l'excédent de fonctionnement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de 2017.

II APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

III AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture de fonctionnement :

* au titre des exercices antérieurs de :	585 136,15 €
* au titre de l'exercice arrêté de :	298 262,79 €
* au titre de l'ex communauté de communes :	253 449,74 €
* soit un résultat à affecter de :	1 136 848,68 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de

	422 938,99 €
* solde d'exécution de la section d'investissement :	-355 594,89 €
* solde des restes à réaliser en investissement	157 843,19 €
* solde d'exécution section d'investissement de l'ex CC :	-111 719,88 €

Constatant que la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement d'un montant de :
309 471,58 €

Décide d'affecter 309 471,58 € au besoin de financement de la section d'investissement (inscription au 1068 en recettes d'investissement) et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 827 377,10 € en recettes de fonctionnement.

IV VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le maire rappelle que cette année, les bases de la fiscalité ont été augmentées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017 au lieu de l'inflation estimée pour l'année à venir, ce qui a entraîné une augmentation des bases de 1,24%.

Par ailleurs, les recettes estimées pour cette année, que ce soit les dotations ou les recettes fiscales, sont suffisantes pour couvrir les besoins budgétaires.

Compte-tenu de ces éléments, le maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux à leur niveau actuel.

Les recettes fiscales attendues et les taux seront en conséquences les suivants :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produits
TAXE D'HBITATION	2 087 000,00	12,15%	253 571
TAXE/FONCIER BATI	1 212 000,00	8,98%	108 838
TAXE/FONCIER NON BATI	58 100,00	19,24%	11 178
C.F.E.	98 900,00	8,69%	8 594
TOTAL			382 181

V ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 2018

Le projet de budget est présenté comme suit par Monsieur Jacky Bailly :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		Budget	RECETTES		Budget
011	Charges à caractère général	429 537,00 €	013	Atténuations de charges	23 060,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	620 600,00 €	70	Produits des services, du domaine et vente	86 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 813,00 €	72	Remboursement sinistre	
65	Autres charges de gestion courantes	232 270,00 €	73	Impôts et taxes	736 290,00 €
66	Charges financières	43 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	378 510,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	11 640,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	105 299,23 €	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	36 000,00 €	79	Produits exceptionnels	
023	Virement section Investissement	762 604,53 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	171 246,66 €
	Total des dépenses	2 234 123,76 €		Sous-total	1 406 746,66 €
				Excédent de fonctionnement reporté de 20	827 377,10 €
				Total des recettes	2 234 123,76 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES		Budget	RECETTES		Budget
20	logiciels	6 000,00 €	024	Produit de cessions	313 191,85 €
16	amortissement des emprunts	115 927,00 €	10	FCTVA et TA	37 424,00 €
21	Immobilisations corporelles	121 935,20 €	13	Subventions	188 500,00
21	travaux en régie	8 000,00 €	040	Amortissements	105 299,23 €
23	Immobilisations en cours	15 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnt.	762 604,53 €
	opérations	788 567,56 €	1068	affectation partielle excédent fonct.	309 471,58 €
040	Amortissements	163246,66			
001	déficit antérieur reporté	467 314,77 €			
020	dépenses imprévues	30 000,00			
TOTAL		1 716 491,19 €	TOTAL		1 716 491,19 €

Les principales dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

2051	achat de logiciels	6 000,00
2111	achat de terrain	1 201,00
2112	terrains de voirie	10 000,00
2183	matériel informatique	15 700,00
2184	meublier	4 713,95
2188	acquisitions jeux extérieurs, matériel atelier etc.	46 700,00
2313	constructions (travaux bâtiments)	27 000,00
2315	installations diverses (cordon lumineux, rambarde presbytère etc.)	15 500,00
	opération école primaire	22 440,00
	opération terrains sportifs et de loisirs	248 569,55
	opération bibliothèque	149 371,01
	opération école maternelle accueil périscolaire	166 987,00
	opération aménagement de la mairie et de l'agence postale	101 200,00
	opération city stade	100 000,00
TOTAL:		915 382,51

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de 2018, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 2 234 123,76 Euros et en investissement à la somme de 1 716 491,19 Euros.

VI ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune ;

Il décide à titre exceptionnel d'attribuer la somme de 500 Euros à l'association Restauration de croix et calvaires, qui a participé gracieusement à la restauration du calvaire de la rue de Souigné.

	ASSOCIATION HORS COMMUNE	MONTANT DE LA SUBVENTION
	Association restauration croix et calvaires	500,00 €

	ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT DE LA SUBVENTION
1	ACCUEIL PERI- SCOLAIRE	4 000,00 €
2	DYNAMIQUES BOISGEORGIENS	430,00 €
3	APETS 72 PARENTS	1 350,42 €
	projet de carnaval	600,00 €
4	ENTENTE SPORTIVE	1 750,00 €
5	ECOLE TROMPE SOURIS	
	Classe de découverte	1 600,00 €
	coopérative scolaire	1 100,00 €
6	A PLEINE PAGE	3 200,00 €
7	Association des commerçants	900,00 €
8	ST GEORGES BIEN ETRE	150,00 €
9	AKILTOOR	350,00 €
10	Association PETANQUE	200,00 €
11	KAZOKOU	250,00 €
	TOTAUX	16 380,42 €

VII PRIME DE REGISSEUR DE RECETTES POUR LA GESTION 2017 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de verser, au titre de l'année 2017, une prime de 140 Euros, correspondant à un montant moyen mensuel encaissé de 4601 à 7600 Euros, à Madame Patricia Dupont, régisseur des recettes de la cantine scolaire.

VIII HORAIRE DE LA JOURNEE SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Le maire indique que le directeur d'académie a demandé aux communes et aux conseils d'école de se prononcer sur les horaires à appliquer à partir de la rentrée de septembre 2018, date à laquelle la semaine scolaire sera organisée sur 4 jours.

Il rappelle les horaires actuels dans le cadre de la semaine de 4,5 jours : 8h45 à 12H00 et 13H30 à 15H30.

Il convient de répartir les heures actuelles du mercredi matin sur les autres jours de la semaine.

Le maire précise qu'il a consulté le personnel communal qui encadre la pause méridienne, et celui-ci s'est prononcé pour le maintien d'une pause de 1H30.

Le conseil municipal propose les horaires suivants, en concertation avec l'équipe pédagogique: 8H45 à 12H00 et 13H30 à 16H15.

Une garderie journalière sera organisée par la commune, de 16H15 à 16H45.

IX AVIS SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE LOCATIVE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Le Mans Métropole a arrêté le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative et Sociale et d'Information des Demandeurs.

L'entrée dans Le Mans Métropole des communes de l'ex communauté de communes du Bocage Cenomans entraîne la mise en œuvre de la révision dudit Plan.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PPG.

X RESILIATION DU CONTRAT LIANT LA COMMUNE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ATESART

La commune a adhéré en 2014 à la Société publique locale Atesart, afin de bénéficier de conseils concernant l'entretien de la voirie communale.

La compétence voirie est exercée par Le Mans Métropole depuis l'entrée de la commune dans la communauté urbaine.

En conséquence, le conseil municipal décide de résilier, à compter de 2019, le contrat liant la commune à Atesart.

XI RETROCESSION A LA SOCIETE PUBLIQUE ATESART DE LA PART DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE CENOMANS

La communauté de communes du Bocage Cenomans avait acquis 5 actions d'Atesart. Ces actions ont été redistribuées aux 5 communes à l'occasion de la dissolution de la communauté de communes.

Le conseil municipal décide de rétrocéder cette action à Atesart.

XII INFORMATIONS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX A L'ECOLE ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

La publicité organisée dans le cadre du marché public de travaux de rénovation de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire a permis de recevoir des offres pour les 8 lots.

Ces offres sont actuellement examinées par le maître d'œuvre, pour une attribution le 5 avril prochain.

XIII AFFAIRES DIVERSES

Remerciement au docteur Medina

Monsieur Jacky Bailly informe les conseillers qu'une rencontre sera organisée le 26 avril, pour remercier le docteur Medina, à l'occasion de son départ en retraite, de sa participation au développement des services médicaux et para-médicaux de la commune.

Le maire fait part de son souhait que les professionnels de santé de Saint-Georges-du-Bois soient associés à cette cérémonie, afin de faire connaître la multiplicité des services offerts sur la commune.

Réflexion en cours concernant le devenir d'espaces boisés

Le maire fait savoir aux conseillers que différents terrains boisés se trouvent à vendre sur le territoire communal.

Une réflexion est donc à mener sur un éventuel projet d'ouverture au public d'une quinzaine d'hectares.

Repas du CCAS : celui-ci se déroulera le 22 avril prochain.

Constitution d'une régie d'avances pour l'achat du carburant nécessaire au fonctionnement des engins communaux d'espaces verts.

Le conseil municipal se prononce pour le principe de l'institution d'une régie d'avances pour l'achat de carburant.

Il laisse le soin au maire, dans le cadre de la délégation qu'il lui a consentie, de fixer le montant de l'avance et de prendre l'acte constitutif de la régie.

Réflexion sur l'organisation du centre de loisirs en cas d'augmentation de la fréquentation à compter de la rentrée de septembre 2018

Le maire informe l'assemblée que le sivoM du Bocage Cenomans prévoit une augmentation de la fréquentation du centre de loisirs à compter de septembre 2018 avec l'ouverture le mercredi matin.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'organisation à mettre en place dans l'hypothèse où cette augmentation serait importante.

Séance levée à 20H45